

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 16 mai 2022 (visioconférence)

Participants :

M. de CAMBOURG Mikaël	U2P
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
M. GARNIER Eric	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HARDY Sarah	Région Normandie
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
M. KAROUI Nejib	CFTC
Mme LAILLER BEAULIEU Michèle	Dreets
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMARCHAND Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. MARGUERITTE David	Conseil Régional Normandie
Mme OUADAH Hafidha	Conseil Régional Normandie
M. PINDARD Alain	Draaf
M. ROSAY Fabrice	Préfecture de région – Sgar
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Draio
M. SCELIN Philippe	CPME
Mme TOUCHARD Séverine	Medef
M. TOUZE Loïc	FO
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le bureau.

1 - Validation du compte rendu du bureau du 7 mars 2022 :

Le [compte rendu](#) est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Préparation du futur CPRDFOP 2023 – 2028 :

En introduction, M. MARGUERITTE rappelle son souhait d'un CPRDFOP concret, opérationnel et concerté comme demandé par M. SCELIN au cours du dernier bureau du Crefop.

Mme DAUTREY présente le [document support](#) relatif à l'organisation de la concertation et de l'écriture du CPRDFOP 2023-2028 et du schéma régional des formations sanitaires et sociales (adoption par le Crefop prévue au plus tard en mars 2023).

M. SCELIN, *porte-parole des partenaires sociaux pour cette réunion*, évoque le court délai imparti pour travailler sur le contenu. Il serait souhaitable de bénéficier d'ores et déjà d'un rétroplanning de la concertation pour mettre à disposition des disponibilités et des contributions de qualité.

Il rappelle que le CPRDFOP actuel, trop complet et trop dense, n'a pas été vivant. L'idée, aujourd'hui, est que le futur CPRDFOP incarne l'ensemble du champ de l'EFOP et qu'il soit construit avec tous les acteurs du quadripartisme, en lui donnant une dimension politique qu'il n'avait probablement pas antérieurement. Il faudra être un peu innovant en faisant en sorte que le contrat aille au-delà des publics et des compétences légitimes de la Région pour intégrer l'ensemble des actifs (quel que soit leur statut) et des jeunes (champ de l'orientation). Ce contrat devra être un contrat majeur pour la Région avec une logique de valeur ajoutée.

M. SCELIN demande si la dimension du nouveau quadripartisme régional, gage de réussite du CPRDFOP, sera bien incarnée dans l'atelier. Il serait souhaitable que le cabinet se saisisse de cet enjeu politique important qui mettrait aussi en lumière la Normandie par rapport à d'autres régions. Il précise que certaines travaillent d'ores et déjà sur le contenu, alors que la Normandie en est seulement au stade de la co-construction.

Mme DAUTREY répond que le calendrier sera à construire avec l'AMO. Elle signale que le séminaire démarrera à l'automne et que les travaux débiteront avant. Elle rappelle que la démarche concerne le CPRDFOP et le schéma régional des formations sanitaires et sociales afin de mener de manière concomitante les deux réflexions qui ont chacune des spécificités, mais également beaucoup de points communs. Le SRFSS a également un certain nombre d'acointances avec l'enseignement supérieur. Les ateliers seront donc à construire avec l'AMO et l'équipe de la Région afin de permettre une concertation la plus large possible sur des objets partagés. Le travail d'élaboration au sein du Crefop s'appuiera sur les instances et les groupes de travail existants, et aura sans doute vocation à être plus dans la durée. Le cabinet sera connu fin juin, dans l'idéal. L'objectif est de boucler le CPRDFOP avant mars 2023.

M. LEBOUCHER précise que les travaux ont déjà démarré au travers du SRESRI avec la constitution de neuf groupes de travail. Il se félicite de la volonté de rapprocher le SRESRI et le CPRDFOP qui réfléchissent sur des thématiques communes, telles que l'ambition, la mobilité, la vie étudiante... qui méritent d'être investies par des commissions du Crefop. En tant qu'animateur de la commission 2 « Parcours, CPRDFOP, Carte des Formations, Evaluation », M. LEBOUCHER propose une réunion d'ici le 14 juillet pour faire une lecture croisée des groupes de travail, en lien également avec le Ceser qui a publié une étude intéressante sur le continuum bac- 3 / bac+ 3.

M. SCELIN est favorable à l'utilisation de cette commission pour agréger les travaux au sein du Crefop.

M. MARGUERITTE se réjouit de cette démarche utile qui évitera des sursollicitations et permettra un gain de temps pour tous les partenaires.

M. VARTERESSIAN partage les interventions de M. SCELIN quant à l'implication du quadripartisme et de M. LÉBOUCHER sur le besoin de partage, en amont, pour réussir à être dans un système de co-construction du prochain CPRDFOP. Il insiste par ailleurs sur la capacité à objectiver, à être véritablement dans un plan qui sera soutenu par des indicateurs mesurables, et à aller chercher en cours, si besoin, de la data pour objectiver.

Mme DAUTREY précise qu'une équipe technique de pilotage a été constituée au sein de la Région avec Sarah HARDY, Christelle VOLF et Sophie DEJEAN.

La configuration des ateliers (dont les participants en fonction des thématiques...) fera partie du travail préparatoire au séminaire de l'automne et figurera dans le cahier des charges de l'AMO.

M. SCELIN pose la question de la possibilité d'élargir le CPRDFOP en intégrant des publics qui ne sont pas dans la compétence première de la Région, mais dans celle d'autres acteurs du quadripartisme (ex : les salariés) afin que le contrat prenne en compte les besoins des actifs et des futurs actifs normands.

M. MARGUERITTE préfère éviter de cloisonner les formations selon les publics et profiter du CPRDFOP pour essayer d'apprendre à travailler davantage ensemble et d'échanger sur les problématiques, même si cela ne suffira pas à régler les problèmes de cloisonnement qui sont, en plus de ceux liés à la communication, des problèmes d'efficacité des politiques de l'emploi et de la formation en France.

3 – Feuille de route et règlement intérieur :

M. CHEVALIER rappelle que les premiers travaux du groupe de travail ont été présentés lors du dernier bureau du 7 mars. La synthèse a ensuite été adressée aux membres du bureau pour recueillir des compléments et commentaires éventuels.

M. SCELIN présente [les retours sur ces propositions](#).

En ce qui concerne le fonctionnement, afin de faciliter les échanges, les partenaires sociaux souhaitent que les réunions du comité plénier se tiennent à nouveau en présentiel, sur un même site, compte tenu du nombre de participants. Les réunions du bureau se dérouleraient également en présentiel mais sur deux sites (Caen et Rouen). Les commissions et sous-commissions pourraient, quant à elles, se réunir en mode hybride (présentiel sur deux sites et à distance).

Il insiste sur la nécessité de redonner une seconde vie au Crefop au travers du quadripartisme, afin d'en faire un lieu moins descendant, plus horizontal, et avec de vraies capacités de production et de suivi (notamment du CPRDFOP).

Le groupe de travail se réunira le vendredi 10 juin afin de formaliser les travaux pour les présenter, éventuellement, lors du plénier du 27 juin, et de travailler sur un séminaire (fin 2022) qui stabilisera les choses et qui devrait permettre une meilleure

coordination entre le niveau national et le niveau régional afin de donner plus d'efficacité et plus d'efficacité au Crefop. M. CHEVALIER précise que plusieurs secrétariats permanents sont tenus par un animateur sur un équivalent temps plein.

Malgré la restitution conforme aux échanges du groupe de travail, Mme LAILLER BEAULIEU souhaite un débat et un échange sur le quadripartisme afin de connaître l'apport de chacun pour construire une vraie politique partenariale.

Pour M. ROSAY, le compte rendu du groupe de travail tourne beaucoup autour de la comitologie, de l'organisation et non des missions. L'organisation au regard du quadripartisme est essentielle mais ce n'est pas l'objectif principal de la feuille de route qui est de mentionner des missions et des objectifs clairs pour ne pas se retrouver dans la même situation qu'à sa prise de fonction en Normandie, il y a trois ans. Toutefois, M. ROSAY reconnaît le travail fourni par le groupe de travail.

Par ailleurs, M. ROSAY n'a pas l'impression que les informations soient descendantes mais qu'elles circulent bien au sein du Crefop. Mais si tel est le cas, il le regrette sincèrement. Pour lui, le mode de fonctionnement est fluide, les relations sont courtoises, il n'y a donc aucune raison de « torturer » la gouvernance alors que les missions ne sont pas encore arrêtées. La gouvernance se calera naturellement, ensuite, au regard de la qualité des relations existantes.

M. MARGUERITTE partage entièrement l'intervention de M. le Secrétaire général.

Si les informations sont parfois perçues comme descendantes, il accepte de prendre la part de la responsabilité de la Région. Toutefois, M. MARGUERITTE souhaiterait une prise de conscience collective derrière ce travail collectif, le Crefop étant ce que chaque membre en fait, et non seulement l'Etat et la Région. Chacun doit être acteur du Crefop en faisant des propositions de sujets à se saisir, et en posant de vraies questions de fond. Les discussions au sein de cette instance sont en décalage complet avec la réalité que vivent les utilisateurs finaux de la formation.

M. SCELIN précise que le groupe technique travaillait essentiellement sur le fonctionnement et la feuille de route, et en parallèle sur le CPRDFOP qui sera le socle du Crefop dans sa capacité à relier tous les acteurs pour rendre lisibles les éléments de fond aussi bien pour les actifs que pour les acteurs eux-mêmes. Les contributions relatives au CPRDFOP alimenteront la feuille de route et les méthodologies de la feuille de route politique. Il faudra faire en sorte que le Crefop soit le lieu de sécurisation de ce système vivant et partagé pour éviter de faire un nouveau CPRDFOP qui ne l'est pas. M. SCELIN n'a pas de doute sur la capacité à donner du contenu, le Crefop étant le lieu pour l'articuler et le suivre. C'est pourquoi, il faudrait passer d'un secrétariat permanent du Crefop à une animation qui permettrait de faire ce lien et de soutenir les acteurs du Crefop et les travaux afin d'apporter de la valeur ajoutée. L'idée est de poursuivre le travail collectif qui montre que le Crefop est le lieu qui incarne, entre autres, l'efficacité et l'efficacité du quadripartisme.

Mme LAILLER BEAULIEU confirme la circulation de l'information. Toutefois, le constat a été fait qu'elle est transmise le plus souvent par la Région et par l'Etat, puis échangée au sein du Crefop, pour passer ensuite à un autre sujet. Il manque donc le lieu de collaboration et de production, ce qu'il faut réussir à construire.

Il est parfois nécessaire d'avoir d'autres regards sur des problématiques dans la mise en œuvre de la politique publique, ce qui ne signifie pas qu'elle sera construite par les partenaires sociaux. Ces questions ont déjà été abordées au sein du groupe de travail. Il faut dorénavant formaliser les choses et s'accorder sur les mots.

M. ROSAY rappelle que les politiques publiques sont effectivement portées par tout le monde mais qu'elles émanent de la compétence de l'Etat ou de la Région. Toutefois, M. le Secrétaire général précise qu'il a toujours été favorable aux échanges pour améliorer les dispositifs et apporter des spécificités en Normandie.

M. LEBARBEY reprend l'histoire des groupes de travail et de l'organisation en région : sans aucune expérience, le fonctionnement s'est calé, à l'origine, sur celui du Cnefop, avec la constitution des quatre commissions, du bureau et du plénier. Il est sain de se réinterroger quelques années plus tard sur le contenu, du fait, entre autres, de nouveaux textes réglementaires et de l'obligation de se pencher sur certains sujets. Par ailleurs, la CGT a l'impression d'une déclinaison tranquille du travail commun, sans pour autant en faire porter la responsabilité à certains. Le constat a été fait que le travail est plus productif lors des réunions en présentiel. Par respect pour les membres du bureau, le groupe technique a choisi de faire valider une production d'étape de la feuille de route afin de recueillir les avis avant la poursuite du travail.

Afin de faciliter l'accès à la formation, Mme OUADAH s'interroge sur la possibilité de créer un comité consultatif des usagers/habitants qui viendrait alimenter les réflexions sur des sujets du quotidien relatifs à la formation.

Mme DAUTREY précise que la DFTLV réfléchit actuellement à la mise en place d'un comité des usagers pour recueillir leurs besoins.

Pour M. LEBARBEY, il s'agit du rôle des organisations syndicales. La création de ce comité remettrait en cause plus de 200 ans de syndicalisme.

Mme OUADAH précise que le comité consultatif des usagers viendrait renforcer l'action syndicale sans se substituer à elle.

M. TOUZE partage l'intervention de M. LEBARBEY, les organisations syndicales représentant les demandeurs d'emplois, les actifs et les retraités. Avec l'Etat, la Région et les organisations d'employeurs, il y a suffisamment de monde autour de la table.

4 – Questions diverses :

Calendrier 2022 :

Comité Plénier :

27/06/2022 à 14 h 30 en visioconférence

5/12/2022 à 14 h 30 à la Région (site de Rouen - Hémicycle)

Bureau

12/09/2022 à 14 h 30 à la Région (Rouen : salle Schuman / Caen : salle Horloge 251)

14/11/2022 à 14 h 30 à la Région (Rouen : salle Schuman / Caen : salle Horloge 251)

Commission ad hoc du PIC :

10/06/2022 à 14 h en visioconférence + Carif-Oref site de Caen ?

M. CHEVALIER évoque le rapport de France Stratégie et de la Dares sur les métiers en 2030 et la possibilité d'une déclinaison régionale des projections nationales. Un travail est en cours, en lien avec le RCO, afin que chaque Carif-Oref puisse analyser cette déclinaison régionale sur les points suivants :

- Départs à la retraite,
- Tendances de créations d'emplois,
- Prise en compte des mobilités géographiques des personnes en emploi...

France Stratégie se rapprochera des services de l'Etat en région et des Régions, pour proposer qu'un Crefop élargi puisse se réunir afin de présenter les travaux des déclinaisons régionales. Il reviendrait, bien sûr, aux co-présidents et aux membres du bureau d'en décider.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.